

AVIS D'AUDITION POUR L'APPROBATION D'UNE ENTENTE DE RÈGLEMENT AVEC BENJAMIN & BROTHERS LLC

Chafik Mihoubi c. Benjamin & Brothers L.L.C. et als.
N° 500-06-001041-207

VEUILLEZ LIRE CET AVIS ATTENTIVEMENT, CAR IL POURRAIT AVOIR UN IMPACT SUR VOS DROITS

Entente de règlement

Le Demandeur a conclu une Entente de règlement (l' « **Entente** ») avec la défenderesse, Benjamin & Brothers L.L.C. (« **BB** »).

L'Entente prévoit notamment le paiement d'une somme totale de 825 000 USD au bénéfice de toutes les personnes résidant au Québec au moment de leur réservation, qui ont réservé un hébergement sur Internet auprès de BB entre le 27 janvier 2017 et le 20 novembre 2021.

Le texte complet de l'Entente est disponible sur le site Web de Trudel Johnston & Lespérance (« TJL »), les avocats du demandeur : <https://tjl.quebec/recours-collectifs/reservation-dhebergement-en-ligne/>.

Approbation de l'Entente par la Cour

Pour que l'Entente soit valide, une demande d'approbation de l'Entente sera présentée devant l'Honorable juge Martin F. Sheehan de la Cour supérieure le **24 mai 2023 à 9h30 en salle 16.06** du Palais de justice de Montréal. Il sera possible d'assister à l'audience virtuellement au lien suivant :

16.06	<p>Rejoindre la réunion Microsoft Teams +1 581-319-2194 Canada, Québec (Numéro payant) (833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit) ID de conférence : 591 630 716# Numéros locaux Réinitialiser le code confidentiel En savoir plus sur Teams Options de réunion Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1173094864 Autres instructions relatives à la numérotation VTC</p>
--------------	--

La date et l'heure de l'audience peuvent être modifiées par la Cour. Dans ce cas, une mise à jour sera affichée sur le site web de TJL : <https://tjl.quebec/recours-collectifs/reservation-dhebergement-en-ligne/>.

Objection à l'Entente

Les membres du groupe ont le droit de s'opposer à l'Entente. Un membre du groupe restera un membre du groupe, qu'il s'oppose ou non à l'Entente. Si l'Entente est approuvée par la Cour, tous les membres du groupe qui recevront une indemnisation dans le cadre du règlement perdront tout

droit de poursuivre Benjamin & Brothers pour l'affichage du prix pour une réservation d'hébergement sur son site Internet entre le 27 janvier 2017 et le 20 novembre 2021.

Si vous désirez vous opposer à l'Entente, vous devez envoyer une opposition écrite au plus tard le **19 mai 2023** par courriel à TJL, à info@tjl.quebec, ou par télécopieur, au 514-871-8800.

TJL transmettra à la Cour une copie de toutes les oppositions reçues dans les cinq (5) jours de leur réception et, au plus tard, le 19 mai 2023. Aucune opposition ne sera possible après cette date. Une opposition écrite doit inclure :

- vos nom, adresse, courriel et numéro de téléphone;
- un bref exposé des raisons de votre opposition; et
- si vous avez l'intention d'assister à l'audience en personne ou par l'intermédiaire d'un.e avocat.e. Dans ce dernier cas, vous devez transmettre le nom, l'adresse, l'adresse électronique et le numéro de téléphone de l'avocat.e.

Les membres du groupe qui ne s'opposent pas à l'Entente proposée n'ont pas à se présenter à l'audience d'approbation de l'Entente de règlement ni à prendre d'autres mesures pour le moment.

Si l'Honorable juge Martin F. Sheehan approuve l'Entente, un autre avis sera publié pour vous informer de la procédure et des délais pour présenter une réclamation.

Vous pouvez contacter les avocats de monsieur Chafik Mihoubi, le représentant, aux coordonnées suivantes :



TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE
750, Côte de la Place d'Armes, bureau 90
Montréal (Québec) H2Y 2X8
Sans frais : 1 844-588-8385
Télec. : 514-871-8800
Courriel : info@tjl.quebec

GRENIER VERBAUWHEDE |  VOCATS INC.
5215, rue Berri, bureau 102
Montréal (Québec) H2J 2S4
Téléphone : 514-866-5599
Courriel : info@grenierverbauwhede.ca